

Proces-verbal de contrôle N° 06/18/038758



Contrôle de citernes d'hydrocarbures
Controle van stookolie tanks

Mise en conformité
Conformiteitsattest

Tél. 0800-85 800 ● Fax 069 66 29 37
Rue Beyaert, 75 ● B-7500 Tournai
www.certitank.be ● info@certitank.be

Société/M. ACP RESIDENCE JEANNE
AVENUE JEANNE, 35
1000 BRUXELLES
TVA :

Inspecteur : CLOS FREDERIC
N° Agrément : Agrw.TUS-003/A/03
Date : 01/06/2018

Réglementation :

- Région Wallonne : Arrêté du Gouvernement Wallon du 17 juillet 2003 modifié le 24 juillet 2008
- Région de Bruxelles-Capitale : Arrêté Royal du 13 MARS 1998 relatif au stockage de liquides extrêmement inflammables, facilement inflammables, inflammables et combustibles

Description de l'installation :

Capacité 5000 Litres	Année d'installation : 1965	Produit : MAZOUT
Forme : CYLINDRIQUE	Situation : AERIEN	Permis d'exploitation:
Type de paroi : SIMPLE	Matière : METALLIQUE	Nom/N°:

Travail :

Contrôle périodique: vérification visuelle de la citerne et de ses tuyauteries

Résultat : Pas de traces de corrosion externe visibles.

Contrôles complémentaires :

Contrôle des documents précédents :	PRESENTS
Contrôle du système anti-débordement :	SONDE
Contrôle général de l'état de l'installation :	CONFORME
Contrôle de présence d'eau et de boue (cm) :	0,1 cm
Contrôle du système de détection de fuites :	AUCUN
Contrôle du niveau de mazout dans le réservoir :	130 cm
Pollution autour de la citerne et dans la chambre de visite :	PAS VISIBLE

Remarques et modifications à apporter :

Conclusion :

Le réservoir est étanche et peut rester en service.

Une prochaine visite doit avoir lieu dans les 10 ans et avant le 01/06/2028

Une plaquette signalétique de couleur verte a été posée sur la tuyauterie de remplissage.

L'inspecteur,

Le client,